



INRIA

CONCOURS EXTERNE TECHICIEN DE LA RECHERCHE

Ouvert au titre de l'année 2009

Arrêté du 15 avril 2009

AF 1 – GESTIONNAIRE FINANCES – 1 POSTE

Centre de Recherche INRIA Grenoble – Rhône-Alpes

AF 11 – GESTIONNAIRE FINANCES – 1 POSTE

Siège – Paris-Rocquencourt

BAP J : gestion et pilotage

Emploi-type : gestionnaire financier et comptable

Épreuve écrite d'admission du 19 juin 2009 de 14h00 à 15h30

Durée 1h30

Coefficient 4

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi, la présentation, le style et l'orthographe.

Une calculatrice est fournie par l'INRIA.

Les candidats respecteront l'anonymat dans les réponses.

Ne pas omettre de noter votre numéro d'ordre sur les feuilles intercalaires.

L'énoncé et ses annexes sont les seuls documents autorisés.

DOCUMENTS JOINTS : 19 pages fournies

- SUJET..... 4 pages
- ANNEXE 1 : extrait du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique..... 1 page
- ANNEXE 2 : Arrêté du 29 septembre 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées auprès de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique 4 pages
- ANNEXE 3 : décision portant institution d'une régie d'avances auprès de l'unité de recherche INRIA Lorraine 2 pages
- ANNEXE 4 : décision portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes auprès du centre de recherche INRIA Nancy – Grand-Est..... 2 pages
- ANNEXE 5 : extrait d'inscription sur les registres de l'Association française de cautionnement mutuel 1 page
- ANNEXE 6 : On me demande d'être régisseur. Comment va se dérouler ma prise de fonction ?..... 2 pages
- ANNEXE 7 : Arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents..... 3 pages

Exercice n° 1: répondre aux questions suivantes (5 points). La question 4 sera notée sur 1 point.

- 1) Citer trois logiciels indispensables à un gestionnaire finances
- 2) Qu'est ce qu'un moteur de recherche sur internet et citez en deux
- 3) Citer trois organismes de recherche
- 4) Expliquer, en 4 lignes maximum, le mécanisme de la TVA
- 5) Quel est le ministre en charge de la recherche : donner son nom et l'intitulé du portefeuille
- 6) Citer les trois fonctions publiques
- 7) Donner la localisation de 4 centres de recherche INRIA
- 8) Citer les différentes phases de la dépense publique
- 9) Signification du sigle I.N.R.I.A.

Exercice n° 2 (5 points) :

*Parmi les affirmations suivantes, cochez celle qui vous semble vraie. Reportez vos réponses sur la copie d'examen, après avoir pris soin d'indiquer le numéro de la question avec la lettre correspondant à votre réponse : Exemples : N° 1,A, N° 2,C...
Une seule réponse par question*

Question n°1 : (2 points)

Alain, Bernard, Claude et Pierre comparent le nombre de dossiers dont ils ont la charge.

Alain en a plus que Bernard et Pierre, Claude en a plus que Pierre, Bernard moins que Pierre et Alain moins que Claude. Si on classe dans l'ordre croissant les personnes précédentes en fonction du nombre de dossiers dont ils ont la charge, on obtient:

- A. Alain – Bernard – Claude – Pierre
- B. Claude – Alain – Pierre – Bernard
- C. Bernard – Alain – Pierre – Claude
- D. Bernard – Pierre – Alain – Claude

Question n°2 : (1 point)

L'INRIA place une partie de ses excédents de trésorerie en SICAV de Trésorerie.

Le 30 avril, la SICAV valait 1 400€ En mai cette SICAV a augmenté de 1%. En juin cette SICAV a diminué de 1%.

Combien vaut-elle le 30 juin ?

- A - 1 407€
- B - 1 399,86€
- C - 1 400€
- D - 1 390€

Question n°3 : (2 points)
Demandes de brevets déposées dans l'UE auprès de l'Office européen des brevets

2005				
	Ensemble des brevets		dont brevets de haute technologie	
	Nombre (e)	Par million d'habitants (e)	Nombre (p)	Par million d'habitants (p)
Allemagne	22 219	289	1 272	15
Autriche	1 477	180	55	7
Belgique	1 302	125	159	15
Bulgarie	4	1	2	ns
Chypre	nd	nd	nd	nd
Danemark	842	156	39	7
Espagne	1 135	26	44	1
Estonie	7	5	1	ns
Finlande	1 169	223	46	9
France	7 201	115	722	12
Grèce	48	4	7	1
Hongrie	64	6	2	ns
Irlande	237	58	8	2
Italie	4 197	72	254	4
Lettonie	12	5	1	ns
Lituanie	2	1	nd	nd
Luxembourg	86	189	3	7
Malte	8	22	nd	nd
Pays-Bas	2 695	165	133	8
Pologne	108	3	15	ns
Portugal	113	11	24	2
République tchèque	71	7	9	1
Roumanie	45	2	1	ns
Royaume-Uni	5 206	87	287	5
Slovaquie	31	6	2	ns
Slovénie	59	30	1	ns
Suède	1 370	152	107	12
Union européenne à 27	49 730	101	3 192	7

Source : Eurostat.

e : estimations.
 p : données provisoires
 nd : non disponible.
 ns : non significatif

- A - Au sein de l'Union européenne, la France est le pays qui a déposé le plus de brevets en 2005
 B - En 2005, l'Union européenne a déposé moins de brevets par million d'habitants que le Royaume Uni.
 C - En 2005, l'Union européenne a déposé moins de brevets par million d'habitants que la Finlande.
 D - La France était le 5ème pays de l'Union européenne en matière de dépôt de brevets par million d'habitants en 2005

Exercice n° 3 (10 points) :

L'unité de recherche INRIA Lorraine située à Nancy a été rebaptisée Centre de recherche INRIA Nancy Grand Est.

A partir des documents joints en annexe relatifs aux régions, vous répondrez aux questions suivantes :

Question n°1 : (2 points)

Identifier les informations suivantes :

- a) n° de la décision portant institution d'une régie d'avances auprès du centre de recherche INRIA Lorraine
- b) n° de la décision portant nomination du régisseur d'avances et de recettes auprès du centre de recherche INRIA Nancy Grand Est
- c) la date d'effet de la décision portant institution d'une régie d'avances auprès de l'unité de recherche de l'INRIA Lorraine
- d) la date d'effet de la décision portant nomination du régisseur d'avances et de recettes auprès du Centre de recherche INRIA Nancy – Grand Est

Question n°2 : (2 points)

Dans la décision portant nomination d'un régisseur, reproduite dans l'annexe IV, les montants du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité annuelle ont été effacés, sachant que le montant de l'avance versée est de 11 000€ et que le montant prévisionnel moyen mensuel des recettes à encaisser est de 2 000€, retrouver à partir des documents joints et indiquer :

- a) le montant du cautionnement à verser par le régisseur d'avances et de recettes
- b) le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle qui lui sera versé par l'INRIA

Question n°3 : (3 points)

A partir des documents joints en annexe, indiquer si le régisseur d'avances et de recettes auprès du centre de recherche INRIA Nancy Grand Est est habilité à faire fonctionner la régie d'avances, vous préciserez quelles sont les trois conditions à remplir.

Question n°4 : (3 points)

Indiquer, parmi les dépenses ci-après, celles que le régisseur est autorisé à payer et préciser pourquoi.

- Achat d'une télécommande pour PC : 95,33 €TTC (dont TVA 15,62€)
- Versement d'un acompte de 300€ à valoir sur commande de petits matériels dont la valeur unitaire est inférieure à 760€
- Remboursement des frais de séjours d'un chercheur étranger, les montants à rembourser sont forfaitaires (il n'y a pas de TVA) et se décomposent comme suit :
 - 45 repas du soir à 15.25 €
 - 46 repas du midi à 15,25€
 - 45 nuitées à 60€

Vous indiquerez ensuite le montant total TTC (en précisant le montant HT et le montant de la TVA) que le régisseur est autorisé à payer